Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261116-S06-CC-180-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Mise en ligne le 20/11/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 180/2026
SÉANCE N° 06 DU 16 NOVEMBRE 2026

FONDS DE CONCOURS 2025-2027 EN FAVEUR DES COMMUNES POUR DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS POUR DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ – ATTRIBUTION AU SIVU DU PAYS DE LOIRON SUD ET À LA COMMUNE D'ENTRAMMES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 10 novembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Jean-René Ladurée (à partir de 18 h 17), Fabienne Le Ridou, Valérie Melot-Raynal, Damien Richard, André Vigouroux, Christine Nadau (à partir de 18 h 21), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Jean-Marc Chanteau, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Patrice Morin, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoine, Habib Bousbih, Nadège Davoust, Michel Neveu, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 23), Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle (à partir de 18 h 20), Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Fabien Robin, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin, Louis Michel, Eric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Isabelle Jouault, Annette Chesnel, Manel Bentefrit, Eric Lemoine.

Étaient représentés
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Olivier Richefou a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Jérôme Fortin-Stoltz a donné pouvoir à Habib Bousbih, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard.

Nicolas Deulofeu et Nadège Davoust ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 17 novembre 2026

N° 180/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

FONDS DE CONCOURS 2025-2027 EN FAVEUR DES COMMUNES POUR DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS POUR DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ – ATTRIBUTION AU SIVU DU PAYS DE LOIRON SUD ET À LA COMMUNE D'ENTRAMMES

Rapporteurs : Isabelle Fougeray et Marie Er Rafiqi

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n°097/2025 du conseil communautaire du 6 octobre 2025 portant sur la création d'un fonds de concours en faveur des communes pour des équipements structurants pour des professionnels de santé.,

Considérant que les demandes de fonds de concours déposées par le SIVU Centre santé Pays Loiron Sud et la commune d'Entrammes sont éligibles au règlement d'attribution du fonds de concours en faveur des communes pour des équipements structurants pour des professionnels de santé,

Que les crédits sont disponibles,

Après avis de la commission solidarités, santé,

Après avis de la commission ressources,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Il est attribué au SIVU Centre santé Pays Loiron Sud et à la commune d'Entrammes, pour la période 2025-2027, les fonds de concours en faveur des communes pour des équipements structurants pour des professionnels de santé tels que mentionnés dans le tableau suivant :

Bénéficiaire	Projet	Montant de la dépense éligible HT	Montant du Fonds de concours attribué
SIVU Centre Santé du Pays de Loiron sud	Extension du centre de santé de Loiron-Ruillé	462 702 €	100 000 €
Commune d'Entrammes	Extension de la maison de santé pluridisciplinaire	969 847 €	100 000 €

Article 2
Le président de Laval Agglomération, ou son représentant, est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s’étant abstenu (Gilles Mézière).

Le Président,

Florian Bercault